ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 93914

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy sollicite l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique française du Nord. L'inspecteur général des affaires sociales M. Christian Gal a été chargé d'établir un rapport à ce sujet. Actuellement, les intéressés sont lourdement défavorisés par rapport à leurs collègues des anciennes générations de combattants. La version définitive du rapport a été remise à M. le ministre délégué le 6 juillet 2005, or celui-ci a saisi le Conseil d'État d'une demande d'avis et compte organiser au surplus une concertation interministérielle. Pourtant, il s'était engagé clairement à informer le Parlement et les associations d'anciens combattants des conclusions de ce rapport. Il lui demande, comme il l'avait promis, de diffuser au plus vite ce rapport auprès de la représentation nationale et des associations d'anciens combattants.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Blazy
Circonscription : Val-d'Oise (9e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93914
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4826
Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7281